

# Déplacements



## Par la route

Plusieurs trajets possibles :

- Autoroute A6 direction Paris, quitter à Limonest direction Roanne et rejoindre la l'autoroute A89 direction Clermont Ferrand.
- Nationale 7 ; sortir par le tunnel de Fourvière et passer par Tassin la Demi-Lune puis prendre l'autoroute A89 direction Clermont Ferrand.
- Départementale 7, après avoir pris la D307 à Tassin la Demi-Lune, prendre par Charbonnières-les-bains ; arrivée sur Eveux.
- Nationale 6 ; prendre par Lyon Vaise et Champagne au Monts d'Or ; tourner à gauche à la Chicottière

## Par le train

Le train est l'un des transports privilégié du Pays de L'Arbresle. Les gares de Lentilly, L'Arbresle et Sain Bel créent un réseau dense, pour parcourir facilement tout le territoire. Ces haltes ferroviaires permettent aussi de rejoindre Lyon ou le Pays de Tarare. Pour en simplifier l'accès, de grands parkings ont récemment été construits afin d'accueillir un maximum de voitures. C'est donc une alternative efficace aux routes surchargées, dans le respect de l'environnement.

- Au départ de Saint Paul ou Gorge de Loup :

Temps de trajet : 30 minutes environ, cadencement toutes les 15 minutes en heure de pointe

- Au départ de Perrache ou la Part Dieu (Direction Tarare - Roanne) :

Temps de trajet : 30 minutes environ

## **Par le car**

A partir de la gare routière de Gorge-de-Loup :

- Temps de trajet : de 20 à 40 minutes selon les points d'arrivée.

Plus d'informations sur les horaires, itinéraires et le trafic :  
[www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com) ou allo TER 09 69 32 21 41

## **Le service d'Aide à la Mobilité Individuelle (AMI)**

**Qu'est-ce que l'Aide à la Mobilité Individuelle (AMI) ?**



Il s'agit d'un transport public routier de personnes dont certaines caractéristiques essentielles comme ses points de départ, ses itinéraires, ses horaires ou encore ses fréquences sont déterminés en fonction de la demande expresse des utilisateurs.

### Pour être éligible, l'utilisateur doit être :

- Un habitant du Pays de l'Arbresle.
- Faire partie d'une des catégories suivantes :
  - Personnes en difficulté d'insertion, en recherche d'emploi, en formation.
  - Personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, en situation de handicap ou de mobilité réduite.
  - Personnes en situation d'isolement sans possibilité de se déplacer vers les services administratifs, culturels, sportifs, commerciaux ou médicaux.
- Etre âgé d'au moins 14 ans (Exclusion des usagers scolaires du dispositif)
- Téléchargez le [dossier d'inscription](#)

Le nombre de trajet est limité à :

- 1 aller/retour par jour
- 20 allers/retours par mois
- Téléchargez le [règlement complet](#) du service AMI du Pays de L'Arbresle

### Liste des points d'arrêts

1 - BESSENAY - Brévenne

2 - BESSENAY - Place du Marché

- 3 - BIBOST - Bourg
- 4 - BULLY - La Salette
- 5 - BULLY – Centre Bourg
- 6 - CHEVINAY - Bourg (Monument aux Morts)
- 7 - COURZIEU - La Giraudière (Lieu-dit)
- 8 - COURZIEU - Bourg
- 9- COURZIEU - La Giraudière, Parking Salle de la Gare
- 10 - DOMMARTIN – Centre Bourg (Le Falque)
- 11 - EVEUX - Place du Marronnier
- 12 - FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE - Gare SNCF
- 13 - FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE - RN7 (Parking de la Bonbonnière)
- 14- FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE - ZA Le Cornu (vers Lidl)
- 15- FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE - Route de Bel Air (en bas de la Mairie)
- 16 - L'ARBRESLE - Centre Commercial Les Martinets
- 17 - L'ARBRESLE - Gare SNCF
- 18 - L'ARBRESLE - Hôpital
- 19 - L'ARBRESLE - Place de la République
- 20 - L'ARBRESLE - Mairie
- 21 - L'ARBRESLE - Parc de la Mairie
- 22 - L'ARBRESLE - Laboratoire d'Analyses
- 23- L'ARBRESLE - 44 Route de Paris (vers le Cabinet de Rhumatologie, Cardiologie)
- 24 - LENTILLY - Mairie
- 25 - LENTILLY - Gare du Charpenay

- 26 - SAIN-BEL - Aqua-Centre
- 27 - SAIN-BEL - Mairie
- 28- SAIN-BEL - Route de Grands Champs (verd le rond-point du Lycée)
- 29 - SARCEY - Bourg
- 30 - SAVIGNY - Place du 8 Mai
- 31 - SAVIGNY - Zone Artisanale
- 32 - SOURCIEUX-LES-MINES – Bourg (Place Lucien Vachez)
- 33 - SOURCIEUX-LES-MINES - Rue des Roches (près de l'arrêt de bus)
- 34 - SAINT-GERMAIN-NUELLES - Nuelles Bourg
- 35 - SAINT-GERMAIN-NUELLES - EHPAD des Collonges
- 36 - SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST - Bourg
- 37 - SAINT-PIERRE-LA-PALUD - Centre Bourg

## **Tarification et titres de transport**

Les tarifs applicables (délibération n° 93.15 du 17 septembre 2015) sont les suivants :

- Ticket unité AMI : 2 € (valable pour un trajet simple)
- Carnet de 10 tickets : 16€, soit un ticket au tarif réduit de 1,60€ (chaque ticket est valable pour un trajet simple)

Les tickets et carnets sont vendus :

- En commune
- À la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle